

Masques et gestes barrières

Noublions pas les gestes barrières pour mieux vivre tous ensemble. Car si le virus circule toujours, l'activité sociale et économique doit pouvoir reprendre, en toute sécurité. En septembre, des médiateurs de l'association Ekinox (dans le cadre de leur mission de prévention des risques en milieu festif) et de la Ville de Poitiers, sont allés à la rencontre des habitants, étudiants notam-



En septembre, des médiateurs sont allés au contact des Poitevins pour rappeler l'importance des gestes barrières.

© Jordan Bonneau

ment, pour sensibiliser à l'importance des bons gestes à adopter. Pour rappel*, le port du masque n'est pas une obligation dans les rues de Poitiers sauf sur les marchés extérieurs et à l'abord des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités). Il est également conseillé en cas de forte affluence dans les rues piétonne par exemple ou lors des fêtes, même en plein air. Rappelons-le : le porte

du masque ne dispense pas des gestes barrières (distanciation physique, lavage des mains...). En intérieur, le masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos (commerces, lieux culturels...), dans les bus Vitalis et également lors des déplacements dans les bars et restaurants. Des mesures nécessaires pour que la vie puisse reprendre son cours.

* mesures en vigueur le 17 septembre 2020